CLUB DE LA PRESSE DES PAYS DE SAVOIE

Prix Montagne

Philippe Révil

7e édition

2013

Le dépôt des candidatures est ouvert.
Date limite d'inscription : 15 novembre 2013
Règlement du concours et fiche d'inscription au dos

TROIS PRIX DE 1 000 EUROS

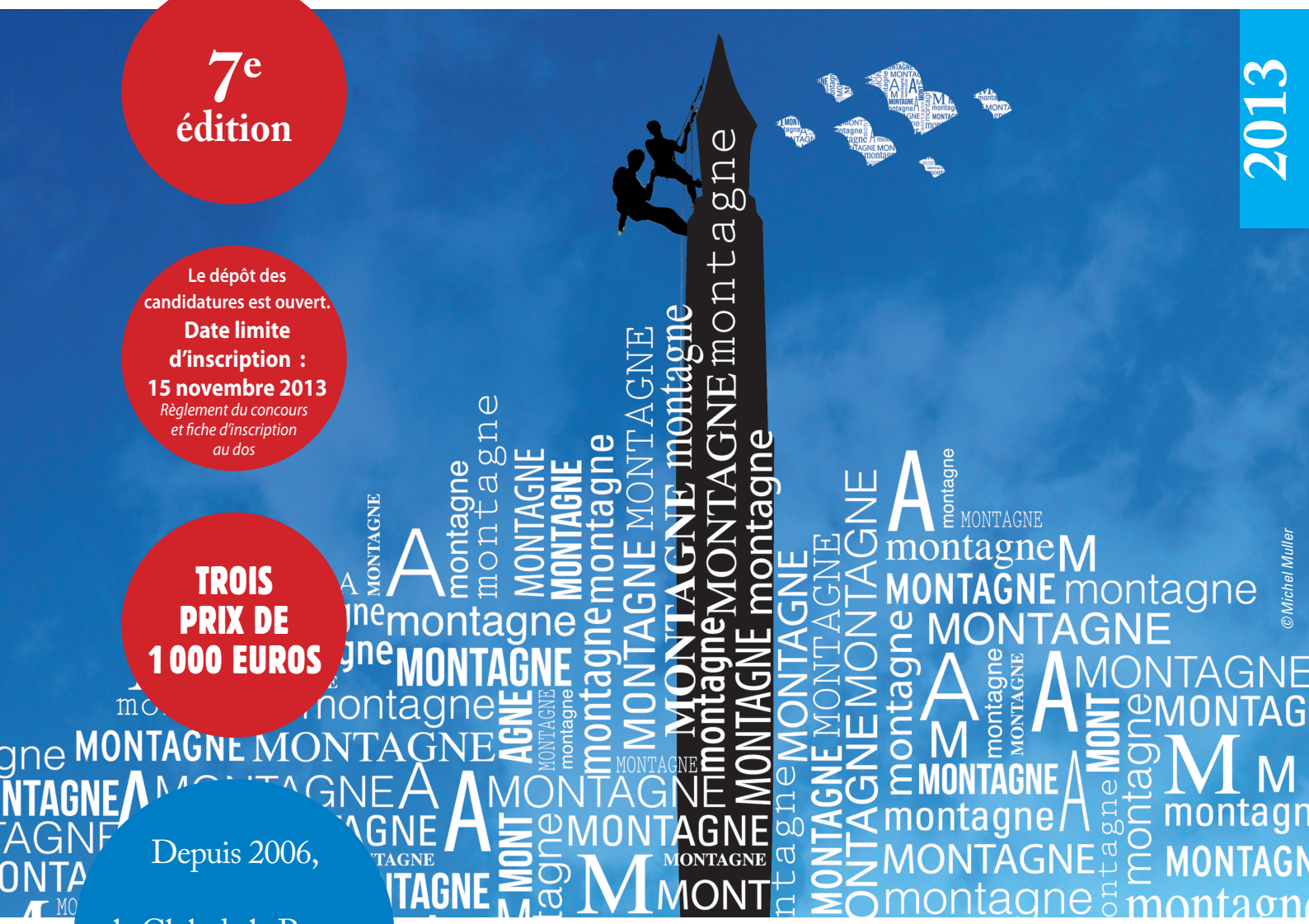

©Michel Muller

Depuis 2006, le Club de la Presse des Pays de Savoie récompense les meilleures productions journalistiques sur la montagne…

Par exemple : l'économie, les travaux scientifiques, les innovations technologiques, le tourisme, les nouvelles glisses, mais aussi le développement et l'environnement. Et bien d'autres sujets que l'actualité ou l'imagination des auteurs dicteront.

Ce prix donne un coup de projecteur sur le travail des journalistes en souvenir de Philippe Revil, un confrère disparu en montagne.

Trois prix, assortis d'un chèque de 1 000 euros chacun, récompensent :

- un article de presse
- un reportage de radio, TV ou un film
- un coup de cœur du jury.

Les candidats sont des journalistes, auteurs, producteurs, titulaires ou non de la carte presse.

Le palmarès sera révélé le jeudi 19 décembre à Saint-Gervais au cours d'une grande soirée au théâtre Montjoie avec un débat consacré à la montagne, regards croisés de journalistes et de professionnels.

www.prixmontagne.com • Rejoignez notre page Fan sur FACEBOOK/PRIX MONTAGNE

CLUB DE LA PRESSE DES PAYS DE SAVOIE · UCPF Union des Clubs de la Presse de France et Francophones · FRANCE MONTAGNES france-montagnes.com · SAINT GERVAIS · SAVOIE & HAUTE SAVOIE · Région RhôneAlpes

Club de la Presse des Pays de Savoie • 121 Allée du Clos des Chênes 73190 ST BALDOPH • clubpresse7374.com - clubdelapresse7374@orange.fr

Association n° W732001219 - Préfecture de Savoie

Prix Montagne

Philippe Révil

7e édition

2013

Les Lauréats de l'édition 2012

En 2012, une cinquantaine de candidats ont concouru pour la 6e édition du Prix Montagne Philippe Révil. Pas facile à départager !

TROIS PRIX DE 1 000 EUROS

Article de presse écrite :

Mariette Nodet pour « Dérive en Karnali » paru dans Trek Magazine de juin 2012.

Avec sa fille Lou 5 ans, cette pigiste décide « de quitter les rives pour partir à la dérive ». Direction le Dolpo et les hautes terres de la Karnali.

La qualité de l'écriture de ce reportage et les circonstances de ce périple en font un travail tout à fait singulier que le jury a voulu récompenser.

Reportage radio, TV, documentaire :

Marc de Langenhagen réalisateur de l'émission Chroniques d'en Haut pour « Oberland, la bataille de l'Eiger » diffusée sur France 3 le 17 mars 2012.

L'Eiger, en Suisse, a été le théâtre de *l'une des pages les plus dramatiques de l'alpinisme. Une montagne parmi les plus célèbres du monde et l'une des plus accessibles : depuis 100 ans, le petit train rouge de la Jungfrau, le plus haut d'Europe, emmène des milliers de touristes à 3500 m, au Jungfraujoch, station touristique et scientifique. L'Eiger en 2h47, c'est le temps record établi par Ueli Steck, prodige suisse de l'alpinisme, pour gravir en solo la redoutable face nord de l'Eiger…*

Coup de cœur du Jury

Jacky DURAND pour l'article « Les alpages, tout un fromage » paru dans Libération le vendredi 7 septembre 2012.

Sous couvert de rubrique culinaire, le lauréat entraîne le lecteur dans les alpages, le bluffant par une description très poétique des paysages, très minutieuse de la fabrication du reblochon, très juste de la vie d'alpage. Pour finir il avoue son pêché mignon : le dîner chez les Donzel à l'alpage des Corbassières.

Jacky Durand enveloppe le tout non dans une vision nostalgique ou idéalisée du travail à la montagne, mais bien dans sa réalité contemporaine, servie par une magnifique écriture.

PRIX FRANCE MONTAGNES

Pour la deuxième fois France Montagnes a remis lors de la même soirée un prix spécial France Montagnes à Annie Barbaccia pour son article « Sainte-Foy, Paradis d'Esthètes en Haute Tarentaise » publié dans Le Figaro.

C'est la mise en avant d'une petite station française qui, avec ses 35 km de piste, a su préserver son authenticité. France Montagnes a voulu remercier Annie Barbaccia pour ces papiers traitant de la montagne qui s'insère depuis de nombreuses années dans un quotidien national. France Montagnes attribue pour ce prix, un séjour de ski d'une semaine pour 2 personnes dans un des hôtels 4 étoiles de montagne du groupe « TEMMOS ».

ARTICLE 1 :
PRÉSENTATION DU CONCOURS

Le Club de la Presse des Pays de Savoie, organise un concours intitulé Prix Montagne-Philippe Révil*. L'organisateur répond au statut d'association loi 1901, dont le siège social se situe à la Maison des Associations à Chambéry (Savoie).

Le Prix Montagne récompense les meilleures productions journalistiques traitant de la montagne au sens large.

ARTICLE 2 :
CONDITIONS DE PARTICIPATION

Les candidats sont des journalistes selon la définition de l'article L. 761-2 du Code du travail : Le journaliste professionnel est celui qui a pour occupation principale, régulière et rétribuée l'exercice de sa profession dans une ou plusieurs publications quotidiennes ou périodiques ou dans une ou plusieurs agences de presse et qui en tire le principal de ses ressources. Sont assimilés aux journalistes professionnels les collaborateurs directs de la rédaction à l'exclusion des agents de publicité et tous ceux qui n'apportent, à un titre quelconque, qu'une collaboration occasionnelle.

Les journalistes concourent à titre personnel, en s'inscrivant sur le site internet du Club de la Presse : prixmontagne.com

Peuvent être présentés :

des articles, reportages, documentaires ou DVD/CD-VHS réalisés les douze mois précédant la date de clôture fixée au : 15 novembre 2013.

Les textes sont à envoyer par mail en version finale avec photos et légendes à : prixmontagne@prixmontagne.com et en version papier à l'adresse du Club de la Presse.

Les DVD/CD-VHS sont à envoyer à :
Club de la Presse des Pays de Savoie
121 Allée du Clos des Chênes
73190 St-BALDOPH

Le Club de la Presse se réserve le droit de vérifier les informations fournies par les candidats. Toute fausse déclaration entraînera l'éviction du candidat.

ARTICLE 3 : JURY

Le jury est composé de membres des différents collèges du Club de la Presse des Pays de Savoie, complété du monde de l'édition, de la montagne et du journalisme. Il se réunit aussi souvent que nécessaire.

ARTICLE 4 :
ATTRIBUTIONS ET REMISE DES PRIX

Trois prix récompensent des œuvres retenues pour l'originalité du sujet, pour le style ou pour un apport réel dans le débat d'idées :

- Un prix attribué à un article de presse,
- Un prix attribué à un reportage radio, TV, documentaire ou film
- Un coup de cœur du jury.

Le jury décernera chaque prix au sujet ayant obtenu la majorité absolue du jury. Il sera accompagné d'un chèque de 1000 euros.

Le prix montagne récompense l'œuvre dans sa globalité. En cas de travail commun, il sera partagé entre tous les collaborateurs, sans distinction de mérite individuel.

Un prix ne peut être remis à un titre ou une entreprise.

ARTICLE 5 :
COMMUNICATION, PUBLICITÉ

Les auteurs des articles sélectionnés seront avertis. L'acceptation d'un prix implique de la part de chaque lauréat, l'autorisation de diffuser son nom et sa photo ainsi que les photos de la réalisation primée pour les besoins de communication du Club de la Presse des Pays de Savoie.

La participation au concours vaut acceptation, sans réserve, du présent règlement.

**Philippe Révil, journaliste et écrivain, correspondant du « Monde ». Né le 8 juillet 1955 à Chambéry, il a mené toute sa carrière de journaliste en Savoie. Diplômé d'histoire et de l'Institut d'études politiques de Grenoble, il était entré en 1981 comme rédacteur à l'hebdomadaire catholique départemental, La Vie Nouvelle. Philippe Révil a disparu en montagne le samedi 27 août 2005.*

Bulletin de Participation à retourner avant le 15 novembre 2013 au :

Club de la Presse des Pays de Savoie, 121 Allée du Clos des Chênes 73190 ST BALDOPH

☐ Mme ☐ Mlle ☐ M

Nom _____

Prénom _____

Nº de carte de Presse _____

Tél _____

E-mail bureau _____

E-mail personnel _____

Adresse _____

☐ Je souhaite participer au Prix Montagne «Philippe Révil» organisé par le Club de la Presse desPays de Savoie et en accepter les conditions.

Fait à _____

Le _____

Signature